

**CONSEIL MUNICIPAL du 16 mars 2023**

**COMPTE-RENDU**

***L'an deux mille vingt-trois,***

***Le jeudi 16 mars à vingt heures***

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 9/03/2023

Présents : Jean-Jacques GROLLEAU, Christelle BODIN, Thomas MICHONNEAU, Cécile SAUVETRE, Dominique BAUDOUIN, Karine BOISSONNEAU, Myriam COUTANCEAU, Benoit GOUBAND, David JARRY, Alexandre RAMBAUD.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Julien BONNET, Déborah DUBUIS (pouvoir à Cécile SAUVETRE), Benoit LOISEAU, Olivier LARMANJAT, Guy NOGRET.

Mme Christelle BODIN a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE : Le procès-verbal de la séance du 16 FEVRIER 2023 est approuvé à l'unanimité.

---

Jeudi 16 mars 2023, le Conseil Municipal s'est consacré en grande partie au vote du budget 2023.

Après le vote des comptes administratifs et de gestion 2022, les membres de l'assemblée ont suivi avec beaucoup d'intérêt la présentation détaillée du budget faite par le maire, Jean-Jacques Grolleau, le trésorier Benoît Sanson et la secrétaire de mairie Elsa Bodin.

**N° 2023-010**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Christelle BODIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. GROLLEAU Jean-Jacques, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
		Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	Résultats reportés		198 678,45 €		191 904,79 €	- €	390 583,24 €
	Opérations de l'exercice	645 284,28 €	890 160,97 €	271 966,18 €	692 255,90 €	917 250,46 €	1 582 416,87 €
	<b>TOTAUX</b>	<b>645 284,28 €</b>	<b>1 088 839,42 €</b>	<b>271 966,18 €</b>	<b>884 160,69 €</b>	<b>917 250,46 €</b>	<b>1 973 000,11 €</b>
	Résultats de clôture		443 555,14 €		612 194,51 €		1 055 749,65 €

LOTISSEMENT LES PEUPLIERS	Résultats reportés		14 855,00 €	210 559,26 €		210 559,26 €	14 855,00 €
	Opérations de l'exercice					- €	- €
	<b>TOTAUX</b>	<b>- €</b>	<b>14 855,00 €</b>	<b>210 559,26 €</b>	<b>- €</b>	<b>210 559,26 €</b>	<b>14 855,00 €</b>
	Résultats de clôture					195 704,26 €	
LOTISSEMENT LES GENETS	Résultats reportés					- €	- €
	Opérations de l'exercice	10 845,00 €	10 845,00 €	10 845,00 €	- €	21 690,00 €	10 845,00 €
	<b>TOTAUX</b>	<b>10 845,00 €</b>	<b>10 845,00 €</b>	<b>10 845,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>21 690,00 €</b>	<b>10 845,00 €</b>
	Résultats de clôture		- €		- 10 845,00 €	- 10 845,00 €	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations :

### **N° 2023-011 Approbation des comptes de gestion 2022**

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats émis, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer.

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni l'observation ni réserve de sa part.

### **N° 2023-012 Vote du budget 2023**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2023 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

- **Investissement : 1.116.194,51 €**
- **Fonctionnement : 1.235.555,14 €**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents : **APPROUVE** le budget primitif du budget de la commune pour l'année 2023.

### **N° 2023-013 Vote du budget Lotissement les Peupliers 2023**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget annexe de l'année 2023 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

- **Investissement : 421.118,52 €**
- **Fonctionnement : 305.514,26 €**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE** le budget primitif du budget du Lotissement Les Peupliers pour l'année 2023.

### **N° 2023-014 Vote du budget Lotissement les Genêts 2023**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget annexe de l'année 2023 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

- **Investissement : 221.690,00 €**
- **Fonctionnement : 360.945,00 €**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE** le budget primitif du budget du Lotissement Les Peupliers pour l'année 2023.

### **N° 2023-015 Vote des taux d'imposition 2023**

M. le Maire remet à chaque conseiller l'état 1259 transmis par les services fiscaux mentionnant les taux d'impositions pour 2023 :

- taxe foncière (bâti) = 33.92 %
- taxe foncière (non bâti) = 66.06 %
- taxe d'habitation RS = 14.50 %

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de maintenir les taux de 2022 pour 2023.
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire de signer les documents relatifs à cette opération.

## **N° 2023-016 Affectation du résultat 2022**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune applique la nouvelle comptabilité M14. Le compte administratif ayant été voté ce jour, il convient, conformément à l'instruction M14 de procéder à l'affectation des résultats.

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2022 s'élève à **443 555,14 €**. **L'excédent de l'exercice 2022 est de 244 876,69 €**.

La section d'investissement présente un résultat cumulé de **612 194,51 €** à la clôture de l'exercice 2022.

**L'excédent de l'exercice 2022 est de 420 289,72 €**.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

- ✓ Affectation de la somme de **443 555,14 € en report à nouveau en section de fonctionnement au compte 002**.
- ✓ Affectation de la somme de **612 194,51 € en report à nouveau en section d'investissement au compte 001**.

### **Questions diverses**

La secrétaire de séance

Christelle BODIN

Le Maire

Jean-Jacques GROLLEAU